Advanced Research in Economics and Business Strategy Journal

E-ISSN : 2773-3807
P-ISSN : 2716-9421

Vol.04 No.02 (2023)

32-40

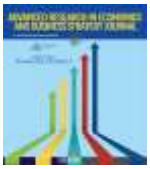

L'impact des dispositifs d'accompagnement sur l'insertion Socio-Economique et Professionnelle en Algérie

The impact of support mechanisms on Socio-Economic and Professional Integration in Algeria

Fairouz Hamza [*1], Fayçal Mohammed Djamane[2], Amira Chachoua[3]

Received : 30/11/2023 Accepted : 30/12/2023 Published : 31/12/2023

https://doi.org/10.52919/arebus.v4i2.43

RESUME

L'Algérie, comme de nombreux autres pays, fait face à un défi majeur : assurer l'avenir des jeunes générations en leur offrant des opportunités d'insertion socio-économique et professionnelle. Pour répondre à ce défi, le gouvernement algérien a mis en place divers dispositifs d'accompagnement visant à favoriser l'intégration des jeunes sur le marché du travail et à soutenir leur développement personnel.

Cet article explore ces initiatives et leur impact sur la jeunesse algérienne. Il souligne l'importance cruciale de l'insertion des jeunes pour l'avenir du pays.

Mots clefs : Insertion professionnelle, dispositif, jeunes, accompagnement, Algérie.

ABSTRACT

Algeria, like many other countries, faces a major challenge: ensuring the future of young generations by offering them opportunities for socio-economic and professional integration. To meet this challenge, the Algerian government has implemented various support programs aimed at promoting the integration of young people into the labor market and supporting their personal development.

This article explores these initiatives and their impact on Algerian youth. It highlights the crucial importance of youth integration for the future of the country.

Keywords: Professional integration, Program, Youth, Support, Algeria.

JEL Codes : J24, J64

How to cite this article

Hamza, F., Djamane, F. M., & Chachoua, A.(2023). L'impact des dispositifs d'accompagnement sur l'insertion socio-économique et professionnelle en Algérie, *Advanced Research in Economics and Business Strategy Journal*, 4(2), 32-40. https://doi.org/10.52919/arebus.v4i2.43

[*] Corresponding author

[1] PhD student, University of Oran 2, Algeria, hamza.fairouz@univ-oran2.dz

[2] Senior Lecturer, University of Oran 2, Algeria, djamane.mf@univ-oran2.dz

[3] PhD student, University of Tlemcen, Algeria, chachoua.amira@univ-tlemcen.dz

This work is an open access article, licensed under a CC BY 4.0

1. INTRODUCTION

L'insertion des jeunes au marché du travail est un enjeu majeur pour la société algérienne. En effet, la population algérienne est jeune et en forte croissance, ce qui représente un potentiel important pour l'économie. Cependant, le taux de chômage des jeunes (16-24ans) est relativement élevé soit 26,9% au niveau national, ce qui représente un obstacle au développement économique et social du pays étant donné que la population qui se situe dans le « halo du chômage »[4] a atteint, en mai 2019, un volume de 1.583.000 personnes, Les femmes en constituent 58,8%. (ONS, 2019)

La répartition des chômeurs algériens selon leur niveau de diplôme montre que les sans diplôme représentent la majorité, avec 663 000 personnes, soit 45,8 % du total. Les diplômés de l'enseignement supérieur représentent 27,8 %, tandis que les diplômés de la formation professionnelle représentent 26,5 % (ONS, 2019).

Cet article vise à explorer les mécanismes de réinsertion socio-économique et professionnelle des jeunes en Algérie. Il s'intéressera plus particulièrement aux dispositifs d'accompagnement existants et à leur rôle dans le soutien des jeunes algériens et le développement de l'entrepreneuriat.

2. L'IMPORTANCE DES ORGANISMES D'INSERTION EN ALGERIE

L'Algérie a reconnu l'importance cruciale de soutenir les jeunes dans leur transition vers la vie active et leur intégration socio-économique. Pour atteindre cet objectif, de nombreux organismes d'insertion ont vu le jour à travers le pays. Ces organismes jouent un rôle essentiel dans le façonnement de l'avenir des jeunes et la promotion du développement socio-économique du pays. Leur contribution se manifeste à plusieurs niveaux :

- Accompagnement personnalisé : Les organismes d'insertion offrent un soutien individualisé aux jeunes, les aidants à identifier leurs compétences, leurs aspirations et leurs besoins. Cet accompagnement favorise la meilleure adéquation entre les jeunes et les opportunités professionnelles.
- Formation et développement de compétences : Ces organismes proposent des programmes de formation visant à améliorer les compétences des jeunes, qu'il s'agisse de formations professionnelles, techniques ou de développement personnel. Cette montée en compétences est un atout majeur pour leur insertion sur le marché du travail.
- Accès aux opportunités d'emploi : Ils jouent un rôle d'intermédiaire entre les jeunes demandeurs d'emploi et les employeurs potentiels, facilitant ainsi l'accès des jeunes aux opportunités d'emploi correspondant à leurs compétences.
- Soutien entrepreneurial : Certains organismes encouragent l'entrepreneuriat chez les jeunes en les accompagnants dans la création de leurs propres entreprises. Cela contribue à la diversification de l'économie et à la création d'emplois.
- Soutien psycho-social : Ils fournissent un soutien psychosocial aux jeunes, les aidants à surmonter les obstacles personnels et sociaux qui peuvent entraver leur réussite.

[4] Les personnes en âge de travailler (16-59 ans) qui déclarent être disponibles pour un emploi, mais qui n'ont pas effectué de démarches actives de recherche d'emploi au cours du mois précédent l'enquête, sont considérées comme inactives.

3. DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INSERTION

Pour favoriser le développement des petites entreprises, les pouvoirs publics algériens ont mis en place un ensemble de mesures, dont la création d'organismes spécialisés, tels que l'Agence nationale pour le soutien et le développement de l'entreprenariat (ANSEJ), qui offrent un soutien financier et technique aux jeunes et aux petits investisseurs.

3.1.Les Organismes de soutien aux PME en Algérie

Pour soutenir le développement des PME en Algérie, le gouvernement a mis en place un dispositif institutionnel et financier complet. Trois agences, ANSEJ, CNAC et ANGEM, sont chargées d'aider à la création d'entreprises, notamment parmi les jeunes. Ces agences sont présentes sur l'ensemble du territoire algérien, avec un siège à Alger et des agences régionales et locales. Elles accordent des prêts pour la création d'activités, la création d'emplois et la promotion de l'esprit d'entreprise. Les prêts sont accordés selon deux modalités :

- Un financement mixte : apport personnel (70 %) et aide sans intérêt de l'agence (30 %);
- Un financement triangulaire : Les jeunes diplômés algériens peuvent bénéficier d'un financement triangulaire pour leur insertion professionnelle. Le financement est composé d'un apport personnel de 1 à 2 %, d'une aide sans intérêt de l'agence de 28 à 29 %, et d'un prêt bancaire à taux d'intérêt de 70 %. Le prêt bancaire est garanti par un fonds créé par l'État, auquel les bénéficiaires contribuent à hauteur de 1 %. Les agences proposent également des programmes spécifiques attrayants. Les prêts sans intérêt de l'agence sont un avantage, mais ils doivent être remboursés après les prêts bancaires à taux d'intérêt. (HAMADOUCHE, 2015)

Il est primordial de mettre en place des mesures incitatives pour encourager l'entrepreneuriat chez les personnes en réinsertion. Cela peut se traduire par des aides financières, des formations spécifiques à la création d'entreprise et un accompagnement dans le développement de leur projet entrepreneurial.

3.1.1. Agence nationale de soutien et de développement de l'entreprenariat (ANADE) :

Anciennement ANSEJ (Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes), organisme public, créée en 1996, est un organisme public qui aide les jeunes chômeurs âgés de 19 à 35 ans à créer leur entreprise. Elle propose un accompagnement complet, de l'étude du projet à son financement (Yamani & Bensedat, 2022).

Cet organisme a pour mission de promouvoir l'esprit entrepreneurial chez les jeunes en leur accordant des financements et un accompagnement dans la création de leurs propres entreprises. L'ANSEJ offre ainsi aux jeunes entrepreneurs la possibilité de concrétiser leurs idées et de contribuer au développement économique du pays (ANSEJ, 2019).

Ensuite, il est nécessaire de fournir un accompagnement personnalisé aux individus en situation de réinsertion. Cela peut se faire à travers des dispositifs d'orientation professionnelle, des programmes de mentorat ou encore des services d'aide à la recherche d'emploi. L'accompagnement doit être continu et permettre aux personnes en réinsertion de se sentir soutenues et encouragées tout au long de leur parcours.

Les mécanismes d'appui aux initiatives entrepreneuriales ont permis la mise en place d'un volume important de projets et la création de postes, contribuant ainsi de manière significative à l'économie du pays. Cependant, les mécanismes d'appui aux initiatives

entrepreneuriales n'ont pas encore eu un impact significatif sur le secteur agricole (Djabari & Oualhi, 2021).

3.1.2. L'agence national d'emploi (ANEM)

L'agence a pour missions principales d'organiser et de maintenir une compréhension approfondie du marché national de l'emploi et de la main-d'œuvre, ainsi que de fournir un service de recrutement efficace et personnalisé à tous les demandeurs d'emploi et entreprises (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, 2023).

Dans le but de rapprocher les différentes catégories de jeunes diplômés et non diplômés chômeurs des organisations, afin de favoriser leur insertion réussie sur le marché du travail, l'agence s'engage à investir dans des machines automatisées et des technologies modernes. Cela permet un traitement efficace d'un grand volume d'information, visant à optimiser les résultats.

Cette organisation offre aux jeunes d'aujourd'hui des opportunités pour leur réintégration sur le marché d'emploi, grâce à des modalités accessibles via sa plateforme officielle en ligne, WASSIT Online. Ces modalités incluent la démarche d'allocation du chômage, les inscriptions en ligne, et les validations. De plus, l'agence propose une application téléchargeable nommée "Mon offre" pour faciliter la coordination et la circulation fluide des informations, tout en répondant aux besoins des parties concernées.

3.1.3. L'Agence nationale de gestion des micro-prêts (ANGEM)

Est un organisme à caractère moral et à l'indépendance financière, créé par le décret exécutif n° 04-14 du 22/01/2004. Elle est placée sous l'autorité du Premier ministre, et le ministre chargé du fonctionnement supervise ses activités (Yamani & Bensedat, 2022).
Elle a pour missions essentielles (ANGEM, 2023) :

- La sélection et l'accompagnement des bénéficiaires de microcrédits, qui comprend notamment le montage financier des projets, le suivi des remboursements et le conseil aux entrepreneurs.
- L'octroi de prêts non rémunérés, qui vise à soutenir les activités les plus vulnérables.
- La formation des porteurs de projets et des bénéficiaires de microcrédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus.

3.1.4. Caisse nationale d'assurance-chômage (CNAC)

Est une institution publique de sécurité sociale créée en 1994. Elle est placée sous la tutelle du Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

La CNAC a pour mission d'atténuer les effets sociaux des licenciements et de soutenir la création d'activités pour les chômeurs âgés de 30 à 50 ans. (Yamani & Bensedat, 2022)

Pour ce faire, elle propose une gamme de services, notamment :

- Le financement de la création d'activités,
- La gestion des dotations du fonds national,
- Le soutien, le conseil et l'accompagnement des bénéficiaires,
- Le suivi des investissements réalisés. (Ministere des finances, 2023).

La CNAC œuvre ainsi pour lutter contre le chômage et la précarité, et offre la possibilité à toute personne remplissant les conditions d'éligibilité de monter son projet.

En parallèle, il est important de favoriser les partenariats entre les acteurs publics, les entreprises et les organisations de la société civile. Ces collaborations permettent de créer des

opportunités d'emploi et de stage pour les personnes en réinsertion, tout en favorisant leur intégration dans le tissu économique et social.

3.2.Les structures d'appui et d'animation économique locale

3.2.1. Les Pépinières et les incubateurs d'entreprises

Sont des structures publiques d'assistance et de soutien aux PME. Elles ont une personnalité morale et une indépendance financière. Elles se déclinent en trois formes : les incubateurs, les ateliers de liaison et les auberges d'entreprise. (Yamani & Bensedat, 2022).

L'assistance apportée aux porteurs de projets se décline en quatre axes principaux :

L'hébergement et la mise à disposition de ressources matérielles : les porteurs de projets sont accueillis dans des bureaux ou locaux à durée déterminée, et bénéficient d'un mobilier bureautique et matériel informatique, ainsi que de documentation, de moyens de communication.

L'accompagnement dans les démarches administratives : les porteurs de projets sont accompagnés dans leurs démarches auprès des institutions financières, des fonds d'aide et de soutien, des wilayas, des communes et des autres organismes en rapport avec leurs projets.

L'offre de conseils personnalisés : les porteurs de projets bénéficient de conseils personnalisés au plan financier, juridique, fiscal, commercial et technique.

L'animation, l'assistance, la formation et le suivi : les porteurs de projets bénéficient de toute forme d'animation, d'assistance, de formation spécifique et de suivi jusqu'à la maturation et la création de leur entreprise.

3.2.2. Centre de facilitation de la petite et moyenne entreprise (PME) d'Oran

Le Centre de facilitation de la petite et moyenne entreprise (CFPME) est une institution publique du ministère de la PME. Il accompagne les porteurs de projets dans la création, le démarrage et le développement de leurs entreprises, notamment dans les secteurs des services et de l'industrie.

Le CFPME propose une assistance complète aux promoteurs, qui comprend :

- L'information et l'orientation vers les dispositifs de financement adaptés.
- L'accompagnement dans les démarches administratives.
- Le conseil, le coaching et la formation en management d'entreprise.

4. L'UNIVERSITE ET SON ROLE DANS L'INSERTION DES JEUNES ALGERIENS

4.1.Système de formation

Le système LMD (Licence, Master, Doctorat) a été introduit en Algérie avec pour objectif de moderniser l'enseignement supérieur et de mieux préparer les jeunes à leur future insertion socio-économique et professionnelle. Depuis sa mise en place, il a joué un rôle significatif dans l'orientation et le développement des jeunes en Algérie. Voici comment le système LMD contribue à l'insertion des jeunes algériens :

4.1.1. Adaptation aux besoins du marché du travail

Le système LMD est conçu pour être plus flexible et axé sur les compétences. Les programmes sont régulièrement mis à jour pour refléter les besoins changeants du marché du travail, préparant ainsi les étudiants à des emplois pertinents et en demande.

4.1.2. Diversification des parcours

Il offre aux jeunes la possibilité de choisir parmi une variété de filières d'études, ce qui permet de mieux répondre à leurs aspirations et à leurs intérêts professionnels. Cela contribue à l'adéquation entre les étudiants et les carrières qu'ils souhaitent poursuivre.

4.1.3. Internationalisation de l'enseignement supérieur

Le système LMD encourage la mobilité des étudiants et la reconnaissance internationale des diplômes algériens, ce qui ouvre des portes à l'international pour les jeunes diplômés.

4.1.4. Formation à la recherche :

Il offre des opportunités pour la recherche et le développement des compétences académiques, ce qui peut être bénéfique pour ceux qui souhaitent poursuivre des carrières académiques ou de recherche.

4.1.5. Stages et expérience pratique :

De nombreux programmes LMD incluent des stages obligatoires, offrant aux étudiants l'opportunité d'acquérir une expérience pratique, de développer des compétences professionnelles et d'établir des contacts avec le monde du travail.

4.1.6. Poursuite des études avancées :

Le système LMD prépare également les étudiants à la poursuite d'études avancées en master et doctorat, ce qui peut être un atout pour ceux qui souhaitent se spécialiser davantage.

En termes de réinsertion socio-économique, le système LMD facilite la transition entre le monde académique et professionnel. Les diplômés sont mieux préparés à intégrer le marché du travail grâce à leurs compétences spécialisées, leurs stages pratiques et leurs projets professionnels réalisés pendant leurs études.

De plus, le système LMD favorise également l'entrepreneuriat en encourageant les étudiants à développer leurs propres projets ou entreprises grâce à des cours dédiés à l'entrepreneuriat et au soutien apporté par les incubateurs universitaires.

Ce système d'enseignement supérieur vise à offrir aux étudiants une formation de qualité et adaptée aux besoins du marché du travail. Grâce au système LMD, les étudiants peuvent acquérir des compétences spécifiques dans leur domaine d'étude, ce qui facilite leur insertion professionnelle.

En somme, le système LMD joue un rôle essentiel en offrant aux étudiants et aux diplômés des opportunités de réinsertion socio-économique et professionnelle. Il favorise l'employabilité, la mobilité internationale et l'entrepreneuriat, contribuant ainsi au développement socio-économique du pays.

4.2.Centre de développement de l’entrepreneuriat

Le Centre de développement de l’entrepreneuriat (CDE) est un organisme gouvernemental algérien qui vise à promouvoir l'esprit entrepreneurial chez les jeunes.
Pour ce faire, le CDE s'appuie sur trois missions principales :

- La sensibilisation à la culture entrepreneuriale, notamment à travers des campagnes de communication et des événements de promotion.
- La formation des étudiants à l'entrepreneuriat, via des programmes d'enseignement et de mentorat.

- Le pré-accompagnement des étudiants porteurs de projets, pour les aider à développer leur idée et à préparer leur lancement.

4.3.L'incubateur de l'université :

Les nouvelles procédures d'enseignement de l'entrepreneuriat en Algérie font partie des dispositifs développés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur afin de faire progresser le secteur des start-up et d'apporter un soutien et un accompagnement aux porteurs de projets innovants. Ces procédures ont pour objectif de créer une génération d'entrepreneurs capables d'innover et de créer des Startups capables d'opérer une révolution technologique et créative. Cela contribuera à résoudre le problème du chômage chez les diplômés universitaires et à créer de véritables opportunités d'emploi qui contribueront à l'augmentation du développement économique.

Les nouvelles procédures d'enseignement de l'entrepreneuriat en Algérie :

- Elles visent à développer les compétences entrepreneuriales des étudiants, telles que la créativité, la résolution de problèmes, la gestion du risque et la communication.
- Elles offrent aux étudiants l'opportunité de travailler sur des projets réels avec des entreprises et des organisations.
- Elles fournissent aux étudiants un soutien et un accompagnement tout au long du processus de création d'entreprise.
- La Commission Nationale de Coordination du Suivi de l'Innovation et des Incubateurs Universitaires a défini les conditions dans lesquelles le projet l'idée doit répondre :
- Clarté de l'idée : l'idée du projet doit être clairement définie et formulée. Elle doit être facilement compréhensible par les investisseurs potentiels.
- Aspects innovants : le projet doit apporter une innovation significative sur le marché. Cela peut être un nouveau produit, un nouveau service ou une nouvelle manière de faire les choses.
- Validité du modèle économique : le projet doit avoir un modèle économique viable. Cela signifie que le projet doit être capable de générer des revenus et de dégager des bénéfices.
- Accès au prototype : le projet doit avoir accès à un prototype ou à un démonstrateur du produit ou du service proposé. Cela permet aux investisseurs potentiels d'évaluer le potentiel commercial du projet.

Les projets qui répondent à ces conditions sont plus susceptibles d'obtenir le label de start-up[5] ou de projet innovant et de bénéficier du soutien des incubateurs universitaires.
Dans ce contexte, l'université est considérée comme la première instance concernée par le développement des Start up accompagnant le développement économique et la participation à la créativité (Laboudi, 2021). Et ces nouvelles procédures d'enseignement en Algérie viennent pour renforcer la création des startups notamment que plusieurs études montrent la relation positive entre la participation aux programmes de formation de l'entrepreneuriat te la création des Start up (Shiri & Qiantao, 2021).

[5] Le label startup ouvre les portes des aides et des avantages offerts par l'État aux jeunes entreprises innovantes.

5. CONCLUSION

L'insertion professionnelle des jeunes est un enjeu majeur pour l'Algérie. La croissance démographique rapide de la population jeune, le manque d'adaptation du système éducatif aux besoins du marché du travail, la faiblesse de l'économie algérienne et le manque de culture entrepreneuriale constituent des défis majeurs à relever.

L'État a mis en place un certain nombre de mesures pour favoriser l'insertion des jeunes, notamment la réforme du système éducatif, la création de dispositifs d'aide à l'emploi et le développement de l'entrepreneuriat. Cependant, ces mesures doivent être renforcées et coordonnées afin de répondre de manière efficace aux défis identifiés (Belgoum, 2020).

Les institutions de formation, telles que les universités et les centres de formation continue, ont également un rôle important à jouer (Ferhaoui, 2021**)**. Elles doivent adapter leurs programmes de formation aux besoins du marché du travail et offrir aux jeunes des opportunités de stages et d'alternance.

Enfin, il est primordial de créer une synergie entre les institutions de formation, les entreprises et les jeunes eux-mêmes. Cette synergie permettra de développer des programmes de formation adaptés aux besoins du marché du travail et de préparer les jeunes à une insertion professionnelle réussie.

REFERENCES

ANGEM. (2023). Une situation, un atout, un challenge et une solution. Récupéré sur https://www.angem.dz/home.php

ANSEJ. (2019). Dispositif de soutien l'emploi des jeunes, Récupéré sur http://www.ansej.org.dz/index.php/fr/?q=fr/content/le-dispositif-de-soutienlemploi-des-jeunes

Belgoum, F. (2020). Entrepreneurship education in Algeria: Between the perspectives of the university and the accompanying partners. Advanced Research in Economics and Business Strategy Journal, 01(01), 15-22. https://www.asjp.cerist.dz/en/article/151131

Djabari , a., & Oualhi, b. (2021). The Role of Supporting Entrepreneurial Initiatives in Reducing Unemployment in the State of M'sila: a Case Study ANSEJ M'sila During the Period (2015-2019). Al Bashaer Economic Journal, 302-321. https://www.asjp.cerist.dz/en/article/161098

Ferhaoui ., M. (2021). L'ingenierie De Formation Au Service De La Gestion Et De Developpement Des Competences. *Advanced Research in Economics and Business Strategy Journal, 2*(1), 25-35. https://www.asjp.cerist.dz/en/article/159015

Hamadouche, A. (2015). L'impact des services publics d'aide à la création de micro entreprises sur l'absorption du chômage en Algérie : Etude économétrique sur la contribution de la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC). Revue des recherches économiques, 10(12), 8-22.

Laboudi, S. (2021). L'université Algérienne : Rapports sociaux et mouvement corporatif. The journal of El-Ryssala for studies and research in humanities, 6(4), 753-763. https://www.asjp.cerist.dz/en/article/174730

Ministère de l'industrie. (2023). Bulletin de l'industrie de janvier 2023. Alger: Direction de l'Intelligence Economique/Sous-Direction de la Veille Stratégique.

Ministère de la Pêche et des Productions Halieutique. (2021). Les structures d'appui et d'animation économique locale. Récupéré sur https://investir.mpeche.gov.dz/les-structures-dappui-et-danimation-economique-locale/

Ministère des finances. (2023). Dispositif CNAC. Algérie. Récupéré sur https://www.mf.gov.dz/index.php/fr/grands-dossiers/110-dispositif-cnac

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale. (2023). Politique nationale de l'emploi. Consulté le 10 22, 2023, sur https://www.mtess.gov.dz/fr/politique-nationale-de-lemploi/

ONS. (2019). Rapport Activité n°879, emploi et chômage en Mai 2019. Alger: Office National des Statistiques.

Shiri, M., & Qiantao, Z. (2021). Entrepreneurship education and firm creation. Regional studies, 56(2), 1-16. doi:10.1080/00343404.2021.1878127

Yamani, L., & Bensedat , S. (2022). Agence nationale pour le soutien et le développement de l'entreprenariat en tant que mécanisme de soutien et de développement des PME en Algérie, Étude de cas ANSEJ agence de Ksar Chellala. Al Bashaer Economic Journal, 8(1), 822-844. https://www.asjp.cerist.dz/en/article/185993